



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute-Provence

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DECISION DU MAIRE - DMSF 2025-11-26

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION BAIL
OCCUPATION D'UN LOGEMENT
45 Place René Cassin
Le Tivoli
Madame BERNARD Nathalie**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention en date du 27-09-2021.

VU l'avenant n°1 en date du 02-11-2023.

CONSIDERANT qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de l'avenant n°1 concernant la référence de l'indice de révision du loyer.

DECIDE

De modifier l'article 3 de l'avenant n°1 comme suit :

« **ARTICLE 3** : La présente location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel de 621.60 € (six cent vingt et un euros et soixante cents) charges eau – électricité et chauffage comprises, payable d'avance mensuellement entre les mains de Madame le Trésorier Municipal. Le loyer sera actualisé au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base de **l'Indice de Révision des Loyers du 2ème trimestre 2022 (base 135.84)**. Prochaine révision le 01-01-2024. »

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de SISTERON, Madame le Préfet des Alpes de Haute-Provence, et Madame BERNARD Nathalie.

Fait à SISTERON, le 13-01-2025

LE MAIRE,
D. SPAGNOU

